



Rapporteuse : Marie-Laure Schneider

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Ce rapport présente 4 contrats :

- PETR **(1)** du Grand Auxerrois (accueil-attractivité) : 3 500 608 €.
- Syndicat mixte du Pays Vesoul-Val de Saône (accueil-attractivité) : 1 917 130 €.
- Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (accueil-attractivité) : 777 120 €.
- Pays des 7 Rivières (transition énergétique) : 333 290 €.

L'engagement maximal de la Région sur ces 4 contrats est de **6,5 M€** sur la période 2018-2020.

Avis du CESER

Le CESER n'a pas de remarque à formuler sur ce rapport.

(1) Pôle d'équilibre territorial et rural.



Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CGPME

Ces Contrats de territoires sont, pour la plupart, des actions et projets locaux mis en œuvre dans un cadre démocratique et, souvent, participatif avec l'ensemble des acteurs de terrain engagé localement.

Cette politique de contractualisation devrait permettre de créer à nouveau du lien avec des citoyens qui dénie toute légitimité aux actions IMPOSÉES par des politiques bien loin de leurs préoccupations quotidiennes.

Les représentants de la CPME seront attentifs aux travaux du Comité de suivi de l'Évaluation dans son analyse de l'impact de cette politique de contractualisation territoriale sur le développement de notre région.